

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026 A 19 H 00

Nombre de Conseillers
en exercice 11
présents
ou représentés 8
votants 8
Pour 6
Contre 0
Abstention 2

N°05062026-006

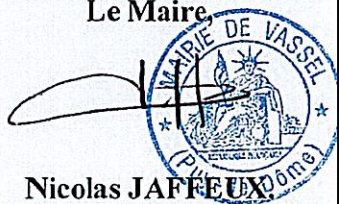
Date de la convocation
27/05/2026

OBJET

**LOCATION DE LA
SALLE POLYVALENTE**

**MISE A JOUR DU
CONTRAT ET
MODIFICATION DES
CONDITIONS DE
LOCATION ET TARIFS**

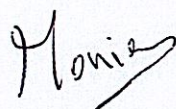
Le Maire,



Nicolas JAFFEUX

Signature et cachet

Le Secrétaire de séance,



Isabelle MONIER

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. JAFFEUX Nicolas, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes CHADEYRAS Sylvie, MONIER Isabelle, M. ANDRODIAS Jérôme, ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, TROIS-VALETS Gilles, UHRY Damien

Absents (excusés) : Mmes LAFERRERE Céline, RIVIERE Céline, PALHEIRE Virginie (départ à 19 h 38), DUZELIER Cédric

Procuration de M. DUZELIER Cédric à Mme CHADEYRAS Sylvie

Secrétaire de séance : Mme MONIER Isabelle

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°10122021-002 du 10 décembre 2021 fixant les conditions actuelles de location de la salle polyvalente ainsi que les tarifs.

Il propose au Conseil Municipal de revoir les conditions de location :

- Avec la mise à jour du contrat, en modifiant notamment les conditions de retour des clés par le locataire ;
- En modifiant les tarifs de location et de dépôt de cautions.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, par 6 voix pour et 2 abstentions,

- 1) Approuve le nouveau contrat de location proposé par Monsieur le Maire, annexé à la présente délibération ;
- 2) Décide d'augmenter les tarifs de la façon suivante :
 - **TARIFS LOCATION**
 - Personnes habitant la commune : 170 €
 - Personnes extérieures : 370 €
 - **TARIFS CAUTION**
 - Grosses dégradations : 500 €
 - Ménage non fait, incivilités : 180 €
- 3) De maintenir le principe de restriction de la location aux habitants de la commune à une fois par an et par adresse au tarif de 170 € ; en cas d'autres locations dans l'année, le tarif appliqué sera celui des personnes extérieures, soit 370 € ;
- 4) D'appliquer ces nouvelles mesures à compter du 1^{er} janvier 2027.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°10122021-002 du 10 décembre 2021.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26/06/2026

ID : 063-216304451-20260605-05062026006-DE